

ARRETE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU** le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,
VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
VU la demande de l'Eurométropole du 20 août 2019,

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour une parfaite sécurité, il est nécessaire d'interrompre la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1^{er} : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules

Localisation des travaux : rue du Moulin et Quai de l'Ill à La Wantzenau.

Nature des travaux : réalisation de trois coussins berlinois.

Date des travaux : période du 16 au 20 septembre 2019, cette période pourra être prorogée ou reportée en cas d'intempéries ou d'impondérables techniques.

Directives : la route sera barrée sauf aux riverains rue du Moulin et quai de l'Ill, sur la section entre la route de Strasbourg et la rue Leh.

Une déviation sera mise en place via la rue Albert Zimmer et la rue Leh.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

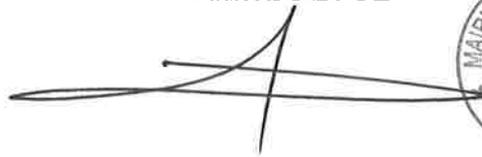
Article 4 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Service propreté de l'Eurométropole de Strasbourg,
- David BOEHM, Eurométropole à Strasbourg.
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 21 août 2019

Le Maire
Patrick DEPYL




Mairie de La Wantzenau

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU
Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr
Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.